



SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

**RSEQ**®

# MÉMOIRE

PROJET DE LOI **C-45**  
LÉGALISATION DU  
CANNABIS À DES  
FINS RÉCRÉATIVES

Consultation du Secrétariat à la  
Jeunesse: Perspectives Jeunesse

*Déposé en septembre 2017*

**ISBN : 978-2-923572-20-8**

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| AVANT-PROPOS .....                                                                                                          | 4  |
| INTRODUCTION .....                                                                                                          | 7  |
| LES CONNAISSANCES ET LES COMPORTEMENTS<br>DES JEUNES SUR LE CANNABIS .....                                                  | 10 |
| LES PERCEPTIONS RELATIVES À LA LÉGALISATION<br>DU CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES .....                                     | 13 |
| LES MANIÈRES D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LES<br>JEUNES SUR LE CANNABIS ET SA LÉGALISATION À DES FINS<br>RÉCRÉATIVES ..... | 19 |
| CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS<br>DU RSEQ .....                                                                              | 24 |

# AVANT- PROPOS

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

**IRSEQ**

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) est un organisme à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement de la province de Québec du niveau primaire jusqu'au niveau universitaire. Formé d'une entité provinciale et de 14 instances régionales, il rejoint chaque année plus de 198 000 étudiants-athlètes qui sont impliqués dans la pratique d'un sport de façon régulière, et 1 450 000 étudiants par la promotion des saines habitudes de vie auprès de tous les jeunes Québécois et Québécoises.

Le RSEQ a pour mandat d'assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes.

Le RSEQ valorise le développement physique et intellectuel de la personne, la réussite et la persévérance scolaire, l'éthique, la recherche de l'excellence, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance.

## **Un porte-parole privilégié de la jeunesse québécoise**

**DE PAR SA PRÉSENCE HISTORIQUE ET PERMANENTE AU SEIN DE CES ÉTABLISSEMENTS, SON ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉTUDIANTS-ATHLÈTES ET SA CONSULTATION RÉGULIÈRE DES ÉTUDIANTS ET DES ENSEIGNANTS SUR DIVERS SUJETS DE SOCIÉTÉ, LE RSEQ EST UN ACTEUR PRIVILÉGIÉ ET UN PORTE-PAROLE LÉGITIME DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE.**

Nous soutenons par ailleurs plus de 7 500 équipes sportives et assurons des liaisons constantes avec des dizaines d'organismes, associations et fédérations actives au Québec et au Canada. Le RSEQ est à l'écoute de l'ensemble de ces partenaires, tout en demeurant sensible aux réalités des parents, des enseignants et des forces actives du Québec. Ensemble, nous participons activement à la réussite scolaire d'une clientèle en constante évolution.

## **Un esprit sain dans un corps sain**

Nous encourageons chaque élève à envisager le sport comme une pratique bénéfique à sa santé, à son développement physique et intellectuel, à son épanouissement social et à sa réussite académique. De plus, la promotion du sport comme garant de la santé va de pair avec l'adoption de saines habitudes de vie. À cet égard, le RSEQ a mis sur pied et opère depuis plusieurs années de nombreux projets favorisant l'initiation à l'activité physique et faisant la promotion de saines habitudes de vie.

### ***Programmes et réalisations***

- DE FACTO (MSSS)
- DÉGUEU (MSSS)
- Défi « Moi j'croque » (MÉES)
- La rentrée sportive (MÉES)
- En Forme (MÉES + Québec en forme)
- PR1MO (MÉES + Québec en forme)
- ISO-ACTIF (MÉES)
- IN MOVEO - VIB (Secrétariat à la Jeunesse)
- Projet de sensibilisation à une saine alimentation et aux méfaits des boissons énergisantes - ESSENCE (Secrétariat à la jeunesse)
- Gobes-tu ça ?

Nos nombreux programmes ont pour but de faire découvrir aux jeunes les bienfaits et le plaisir associés à des habitudes de vie saines, afin qu'ils se les approprient et qu'ils les conservent toute leur vie. Ils font appel à l'intelligence des jeunes et prennent le parti de les informer, sans les juger, sur les conséquences de leur mode de vie sur leur santé et sur leur organisme.

**LE RSEQ CROIT QUE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME ET L'ENCADREMENT DE LA CONSOMMATION DU CANNABIS COMPORTENT DES TRAITS ET DES ENJEUX COMMUNS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE, SURTOUT CHEZ LES JEUNES. IL SE PROPOSE D'UTILISER LES ÉTUDES, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS MENÉES POUR LES PROGRAMMES DE FACTO ET DÉGUEU COMME UN SOCLE DE RÉFLEXION DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION, EN VALORISANT NOTAMMENT LA CAPACITÉ DES JEUNES À FAIRE DES CHOIX ET EN FAISANT APPEL À LEUR INTELLIGENCE FACE AUX ENJEUX DU CANNABIS.**

**L'EXPERTISE QUE NOUS AVONS DÉVELOPPÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION POURRA ÊTRE MISE À PROFIT POUR ALIMENTER L'ANALYSE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. ELLE NOURRIRA LA CONSULTATION LANCÉE PAR PERSPECTIVES JEUNESSE, ET NOTAMMENT SON 3<sup>e</sup> VOLET SUR «LES MANIÈRES D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LES JEUNES SUR LE CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES.»**

Les trois mots sur lesquels reposent nos actions sont «sport», «éducation» et «fierté». Ces trois piliers sont ancrés dans de saines pratiques de gestion qui favorisent la transparence, l'imputabilité, la qualité du service et l'engagement.

C'est pour nous une réelle fierté et un gage de reconnaissance certain que de pouvoir transmettre les points de vue recueillis au sein du milieu étudiant et de formuler nos recommandations sur le sujet. C'est donc avec un grand intérêt, une réelle implication et une légitimité démontrée que le RSEQ soumet aujourd'hui ce mémoire dans le cadre de la Consultation publique initiée par le gouvernement du Canada sur le projet de loi de légalisation du cannabis à des fins récréatives.

# INTRODUCTION

Actuellement, l'usage du cannabis à but récréatif est illégal au Canada. En accord avec ses promesses électorales, le gouvernement du Canada souhaite en autoriser la consommation pour les citoyens à partir de 18 ans, dès l'année 2018 et dans l'ensemble du pays.

Les modalités d'application de cette loi sont laissées à la libre appréciation et à la responsabilité des provinces. Le Québec est donc tenu, comme l'ensemble des provinces canadiennes, de déterminer un âge minimum légal pour la possession et la consommation du cannabis sur son territoire, de prévoir les lieux, les acteurs et les modalités de la production, de la vente et de la distribution du produit, ainsi que l'ensemble des mesures destinées à informer sa population et à encadrer ces nouveaux usages.

Dans ce contexte, et dans le cadre de sa stratégie d'action 2016-2021 intitulée Perspectives Jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse lance un appel de consultation à l'ensemble de ses partenaires.

Le RSEQ est fier d'être sollicité à cette occasion et de jouer un rôle actif dans la mise en application d'une loi capitale pour l'ensemble de la société québécoise. Nous répondons présent à l'invitation qui nous est adressée de communiquer nos conclusions lors de la journée Perspectives Jeunesse du 26 septembre 2017. Le présent mémoire a pour but de rendre compte en détails du processus d'enquête que nous avons mené et des conclusions que nous en tirons sur la consommation du cannabis à des fins récréatives chez les jeunes et les enjeux de la légalisation. Il fait état des préoccupations et des recommandations des étudiants et des intervenants jeunesse en milieu scolaire relatives à la mise en place du projet de loi et à son encadrement au sein de la société. Il met spécialement en avant l'expertise et les conseils du RSEQ en matière de communication auprès du public jeunesse et de diffusion d'un message approprié à leur endroit.

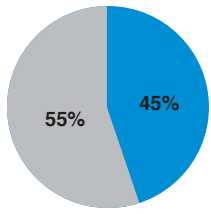
## DÉTAILS DU PROCESSUS DE CONSULTATION MENÉ PAR LE RSEQ

Le RSEQ s'appuie dans ce mémoire sur le résultat de la consultation directe d'étudiants et de professionnels de l'éducation dans le cadre de groupes de discussion. Il agit en cela en accord avec les préconisations du SAJ voulant que les organisations donnent directement la parole à ces acteurs.

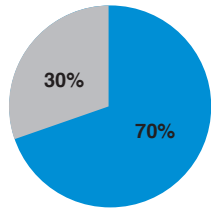
- 38 étudiants de 17 à 25 ans et 8 intervenants jeunesse ont été interrogés dans deux cégeps et une université de la région de Montréal.
- Les groupes de discussion organisés avec les étudiants ont duré en moyenne 45 minutes ; les groupes de discussion organisés avec les intervenants jeunesse ont duré en moyenne 20 minutes.
- Les étudiants et les intervenantes et intervenants jeunesse ont été invités à répondre librement aux questions rédigées pour eux par Perspectives Jeunesse et rappelées au fil de ce mémoire.
- Les groupes de discussion ont été animés par Gustave Roel, président-directeur général du RSEQ.
- Au début de chaque discussion de groupe, les participants ont été assurés de leur anonymat et de la confidentialité de leurs propos. Le contexte du projet de loi et de la présente consultation leur a été rappelé.

### Parmi les étudiants interrogés :

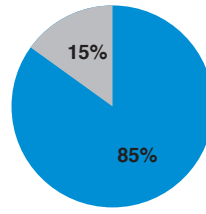
- La moyenne d'âge est de 20 ans.



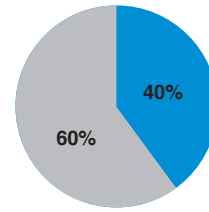
■ Hommes  
■ Femmes



■ Déjà fumé cannabis  
■ Jamais fumé cannabis



■ Étudiants-athlètes  
■ Étudiants



■ Essayé cigarette  
■ Jamais essayé cigarette

#### Observation intéressante

48% des répondants ayant déjà essayé le cannabis n'ont jamais consommé la cigarette. Cette donnée nous permet de penser que la légalisation du cannabis n'entraînera pas nécessairement une augmentation de la consommation des produits du tabac.

- Les professionnels de l'éducation interrogés comptaient des enseignants, des travailleurs sociaux, des responsables des sports et des conseillers à la vie étudiante.

En plus de ce processus de consultation, le RSEQ s'appuie sur son expertise, sur son historique de dialogue avec les jeunes en milieu sportif étudiant et sur les conclusions tirées de ses plus récents programmes pour alimenter les thématiques suivantes :

#### I - Les connaissances et les comportements des jeunes sur le cannabis

#### II - Les perceptions relatives à la légalisation du cannabis à des fins récréatives

#### III - Les manières d'informer et de sensibiliser les jeunes sur le cannabis et sa légalisation à des fins récréatives

Dans chacune de ces trois parties, le présent mémoire présente le point de vue des jeunes, le point de vue des intervenants jeunesse et une synthèse de l'analyse et des recommandations du RSEQ sur le sujet.

# I- LES CONNAISSANCES ET LES COMPORTEMENTS DES JEUNES SUR LE CANNABIS

## LE POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS

### Quels sont les principaux effets (positifs ou négatifs) associés à la consommation du cannabis ?

« C'est sûr que ça procure un high. »

Certains étudiants interrogés reconnaissent que fumer un joint peut entraîner un état d'euphorie et avoir des effets positifs comme la détente, la relaxation et le plaisir d'un moment partagé entre amis. Certains universitaires font également référence à une stimulation de la créativité.

Par ailleurs, l'ensemble des étudiants listent plusieurs effets négatifs sur la santé physique et intellectuelle associés à la consommation **régulière** de cannabis :

- La dégradation de la santé et des performances sportives

D'après l'expérience de certains, la consommation régulière de cannabis est incompatible avec la pratique d'un sport de haut niveau. Elle entraîne une baisse de l'assiduité dans l'entraînement, une dégradation des performances physiques et une diminution des réflexes. Sans compter que le cannabis figure sur la liste des produits dopants interdits pour les sportifs.

- Le « syndrome de motivation »

À long terme, la consommation de cannabis serait responsable d'une perte de motivation, d'une plus grande passivité face à ses engagements et d'une baisse d'énergie en général.

- Les dégâts sur le cerveau

Un nombre important d'étudiants s'inquiète des conséquences de la consommation du cannabis « sur le cerveau », notamment chez des personnes fragiles psychologiquement. Il est intéressant de noter que l'expression est souvent utilisée comme telle sans que soient apportées de véritables précisions sur les dommages en question. **Ils sont en demande d'informations scientifiques précises sur le sujet.**

## LES ÉTUDIANTS INSISTENT SPONTANÉMENT SUR LE FAIT QUE LA FRONTIÈRE ENTRE LES EFFETS POSITIFS ET LES EFFETS NÉGATIFS DÉPEND AVANT TOUT DE LA FRÉQUENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA QUALITÉ DU PRODUIT CONSOMMÉ.

Selon eux, une consommation modérée et occasionnelle n'aurait pas d'effet négatif. Comme pour l'usage de l'alcool ou de la cigarette, les véritables dangers sont l'excès et la dépendance.

Les étudiants sont conscients que la qualité du cannabis qu'ils se procurent peut varier et que le produit peut être plus ou moins « fort ». Le fait de ne pas pouvoir connaître la composition des substances qu'ils consomment est une source d'inquiétude. Dans cette optique, ils notent que la légalisation pourra permettre de mieux contrôler le produit.

## Est-ce facile de se procurer du cannabis ?

« *Tout le monde connaît quelqu'un, ou quelqu'un qui connaît quelqu'un, qui en vend ou qui en a.* »

Les étudiants des trois établissements interrogés sont unanimes : **il est très facile de se procurer du cannabis à l'heure actuelle.**

Que ce soit **dans le cadre de leur établissement d'enseignement ou de leur cercle d'amis**, les étudiants sont tous d'accord pour affirmer que le cannabis est une substance accessible malgré son statut illégal. Quelqu'un qui cherche à se procurer du cannabis peut en trouver dans son cercle social immédiat.

Même ceux qui ne sont pas intéressés à consommer du cannabis sont confrontés quotidiennement à sa présence, au sein et aux alentours de leur établissement scolaire, dans leurs cercles de connaissances élargis, à l'occasion de fêtes entre amis.

**Le cercle familial** n'est pas cité à priori comme un environnement privilégié pour se procurer du cannabis. Cependant, si la question est posée directement, certains reconnaissent pouvoir faire appel à leurs frères, sœurs, cousins et aux membres de leur famille qui sont de la même tranche d'âge qu'eux en général.

## À votre avis, qu'est-ce qui motive les jeunes à consommer du cannabis ?

**Les raisons qui poussent à consommer du cannabis diffèrent selon le « profil » du fumeur :**

La pression des pairs et l'influence des aînés peuvent expliquer **une première expérience** du cannabis pour les étudiants les plus jeunes. La curiosité et l'envie de vivre une nouvelle expérience arrivent également en tête des raisons qui motiveraient les jeunes à commencer à fumer. Le désir de défier l'autorité en consommant un produit illégal peut aussi jouer dans ce mécanisme.

Par la suite, la convivialité, le plaisir et le désir d'évasion sont souvent évoqués ensemble, comme des récompenses positives associées à la consommation du cannabis. Ces arguments sont cités par des étudiants qui valorisent **une consommation occasionnelle**, festive et partagée avec des personnes de choix.

Finalement, il faut craindre qu'**une personne qui consomme trop régulièrement** ne soit motivée par un désir de fuir la réalité qui cache peut être un malaise plus grand. Le cannabis devient alors une échappatoire dangereuse.

### **Le milieu familial peut jouer**

Quelques uns ont souligné que les parents qui fument du cannabis peuvent contribuer à transmettre à leurs enfants le message d'une drogue facile. Ces derniers sont peut-être tentés d'en faire l'expérience plus jeune.

## LE POINT DE VUE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS JEUNESSE

### Dans le cadre de votre pratique, relevez-vous des problèmes associés à la consommation de cannabis chez les jeunes ?

La plupart des intervenants interrogés, qui sont des enseignants, sont rarement exposés à des cas préoccupants liés au cannabis chez les jeunes. Ils perçoivent néanmoins un besoin de la part de leurs étudiants d'échanger à ce sujet et **se sentent mal outillés** pour leur répondre.

Les établissements d'enseignement interdisent de fumer dans leur enceinte, ce qui limite les occasions d'être confronté directement au produit pour les enseignants. Par contre, cela ne fait que déplacer le problème dans le voisinage ou aux espaces publics alentours.

Les intervenants qui exercent en tant que travailleurs sociaux sont plus exposés aux dommages causés par une consommation excessive de cannabis chez certains jeunes. Le problème est alors celui de la dépendance, qui est un mécanisme complexe. Dans ces cas-là, le cannabis est souvent l'amplificateur d'autres symptômes de détresse psychologique.

En tant que répondants sportifs dans un cadre d'excellence, il arrive que certains soient abordés par leurs étudiants au sujet des effets dopants du cannabis. Dans le cadre d'une compétition sportive, ils s'inquiètent des sanctions concrètes qu'ils auraient à subir pour avoir consommé un produit dopant interdit.

### En conclusion

Le cannabis est une substance présente et accessible dans l'environnement quotidien des jeunes du collégial et de l'université. Leur établissement scolaire fait d'ailleurs parti des réseaux disponibles pour s'en procurer, ce dont les intervenants adultes ont pleinement conscience.

Selon les étudiants interrogés, la consommation occasionnelle de cannabis procure des effets positifs et agréables, mais l'usage plus fréquent du produit comporte des risques pour la santé physique, intellectuelle et sociale du fumeur. Les intervenants spécialisés confirment d'ailleurs ce point : les cas préoccupants sont ceux qui impliquent une forte dépendance.

**AINSI, TOUS S'ACCORDENT À DIRE QUE LES EFFETS DU CANNABIS DÉPENDENT DE LA QUANTITÉ CONSOMMÉE, MAIS ÉGALEMENT DE SA QUALITÉ. LES ÉTUDIANTS COMME LES INTERVENANTS JEUNESSE NE PEUVENT QUE DÉPLORER LEUR IGNORANCE EN LA MATIÈRE: TANT QUE LE CANNABIS SERA VENDU DE FAÇON ILLÉGALE, ILS N'AURONT AUCUN MOYEN DE S'INFORMER DE SA COMPOSITION.**

## II - LES PERCEPTIONS RELATIVES À LA LÉGALISATION DU CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES

« Ce n'est pas le fait que ce soit légal ou illégal qui détermine la consommation, c'est l'accès au produit et aux ressources. »

### LE POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS

#### Selon vous, quel devrait être l'âge minimum fixé pour posséder et acheter légalement du cannabis à des fins récréatives ?

**Un peu plus de la moitié des jeunes interrogés valide le projet du Canada de fixer l'âge légal minimum pour la consommation du cannabis à 18 ans.**

- La raison principale en est une de cohérence. 18 ans est l'âge légal fixé pour l'achat de l'alcool et des cigarettes, mais aussi plus largement pour l'accès à la majorité, à l'indépendance et au droit de vote. Il n'y a pas de raison à priori d'accorder un traitement spécial au cannabis.
- Ils insistent sur le fait qu'une majorité des jeunes font l'expérience du cannabis avant 18 ans de toute façon.
- Les jeunes interrogés ayant atteint l'âge de 18 ans (étudiants au cégep) considèrent qu'ils ont la maturité suffisante pour prendre une décision éclairée.

**Certains préconisent cependant de retarder l'âge minimum à 21 ans.**

- D'après ce qu'ils savent, le cerveau poursuit encore son développement à l'âge de 18 ans. Il serait donc justifié de préserver plus longtemps les jeunes des dommages que pourrait causer le cannabis sur leur organisme. Ils souhaitent se conformer au discours des experts scientifiques sur ce point.
- En matière de prévention, limiter l'âge légal à 21 ans pourrait également envoyer un message fort. Certains jeunes demeurent sensibles aux règles et aux interdictions et pourraient être découragés de commencer.
- Les étudiants universitaires sont plus nombreux que ceux du cégep à préconiser l'âge de 21 ans. Avec le recul, ils se considèrent mieux armés pour faire un choix éclairé à leur âge qu'ils ne l'étaient à 18 ans.
- Ces étudiants sont néanmoins sensibles à l'argument de cohérence: dans la mesure où l'accès à l'alcool est fixé à 18 ans, il faut s'aligner pour le cannabis.

## **Pour éviter la judiciarisation des adolescentes et des adolescents, le projet de loi fédéral permet aux jeunes de moins de 18 ans de posséder jusqu'à 5 grammes de cannabis séché ou son équivalent. Selon vous, le Québec doit-il interdire ou autoriser la possession de cannabis aux jeunes de moins de 18 ans ?**

*« Selon moi si t'as 5 grammes sur toi, c'est pas pour les regarder ! »*

La majorité des jeunes considère spontanément cette mesure comme incohérente, voire hypocrite: il n'y a pas de raison de posséder du cannabis si ce n'est pas pour le consommer.

Autoriser la possession de 5 grammes aux jeunes de moins de 18 ans enverrait un message de banalisation du produit et d'encouragement à la consommation et cadrerait mal avec une politique sérieuse de prévention.

Pour quelques-uns d'entre eux, il y a lieu de s'inquiéter que des adultes mal intentionnés puissent utiliser les mineurs pour vendre du cannabis.

Le fait d'expliquer aux étudiants la raison d'être de cette mesure, à savoir limiter la criminalisation des plus jeunes, les incite souvent à modérer leur jugement. Plusieurs considèrent finalement que c'est une bonne chose.

*« On a tous le droit à une deuxième chance. »*

## **En respectant les conditions qui seront déterminées par le Gouvernement du Québec, qui devrait assurer la vente du cannabis au Québec selon vous ?**

Les jeunes se prononcent en grande majorité pour un système de vente géré exclusivement par l'État.

- Selon eux, c'est une condition nécessaire pour assurer la qualité du produit et communiquer sur sa composition en toute transparence. Le fait de confier la vente du cannabis à l'État serait l'option la plus sécurisante, car lui seul a les ressources et les moyens de contrôler la vente de cannabis de façon satisfaisante.
- Cela permettrait également une juste répartition des revenus tirés de la vente du cannabis. Cet argent devrait être réinvesti dans la prévention, la sensibilisation, le soutien aux personnes affectées, la recherche scientifique et la lutte contre le trafic d'autres drogues qui pourraient remplacer le cannabis.

En raison de l'enjeu économique lié à la vente de cannabis, il serait dangereux de laisser des organismes privés s'en charger.

*« On réalise aujourd'hui que les lobbies du tabac et des spiritueux ont une influence incroyable ! »*

## Comment la légalisation du cannabis à des fins récréatives influencera-t-elle votre perception du produit et vos habitudes de consommation ?

L'accès libre au cannabis pourrait accentuer le phénomène de dépendance au sein de la société.

- Certains étudiants craignent que la légalisation du cannabis envoie un message de banalisation et incite plus de personnes à en consommer. Les plus jeunes pourraient être tentés d'essayer ou d'assister régulièrement à leurs cours en état de consommation.
- Les indécis pourraient être davantage tentés de passer à l'action.

**Au contraire, pour la majorité d'entre eux, la légalisation va permettre d'assumer au grand jour un problème déjà présent. Cela aura plusieurs conséquences positives :**

**LE BÉNÉFICE LE PLUS ÉVIDENT SERA CELUI DE LA LIBERTÉ DE PAROLE. DORÉNAVANT IL SERA PLUS SIMPLE POUR UN JEUNE QUI RENCONTRE DES PROBLÈMES D'ALLER CHERCHER DE L'AIDE ET D'EN PARLER OUVERTEMENT.**

- L'accès libre au cannabis pourra s'accompagner d'un meilleur contrôle de la qualité du produit et d'une plus grande transparence sur sa composition.
- Des études scientifiques pourront être menées et l'information sur les effets du cannabis circulera plus librement.
- La consommation du cannabis, qui est exagérément diabolisée par rapport à l'alcool, sera dédramatisée.
- Des revenus pourront être tirés de cette vente alors que cet argent circule aujourd'hui dans des cercles criminels.
- Le marché noir et la mafia seront affaiblis.

## LE POINT DE VUE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS JEUNESSE

### Selon vous, quelles répercussions la légalisation du cannabis à des fins récréatives risque-t-elle d'avoir sur les jeunes et sur votre pratique ?

**Les intervenants craignent d'autant plus la légalisation du cannabis qu'ils se sentent mal informés à son sujet.**

- Le manque d'information concrète à tous les niveaux les conduit à appréhender ce changement. On note d'ailleurs que les intervenants qui se disent les moins bien renseignés sont ceux qui redoutent le plus la légalisation. « *On a peur que ce soit une sorte de robinet ouvert.* »
- Ils prennent conscience que la légalisation va libérer le discours au sujet du cannabis. Ils pressentent qu'il fera parti de leur rôle de répondre aux questions des étudiants. Pour l'instant, peu se sentent légitimes. « *On ne pourra pas continuer à éviter le sujet.* » Ils souhaitent avant tout qu'on leur fournisse des outils et des balises claires pour intervenir auprès des jeunes.

**La plupart des intervenants reconnaissent cependant que la légalisation aura des avantages.**

On retrouve ici les mêmes éléments que ceux cités par les étudiants :

- La légalisation permettra aux jeunes en difficulté de chercher de l'aide plus librement.
- La légalisation pourra s'accompagner d'un meilleur contrôle de la qualité et d'une plus grande transparence sur la composition du produit.

Les intervenants en milieu sportif rappellent que dans leur cas, les contrôles associés à la compétition sportive devront certainement être modifiés ou réaffirmés. Ce n'est pas parce que le cannabis va devenir légal qu'il sera autorisé dans le cadre de la pratique d'un sport de haut niveau.

### Selon vous, quel devrait être l'âge minimum fixé pour posséder et acheter légalement du cannabis à des fins récréatives ?

Comme les étudiants, les intervenants commencent tous par rappeler que la consommation réelle n'attendra de toute façon pas l'âge légal. Les jeunes font l'expérience du cannabis avant 18 ans et la légalisation ne changera rien à ça.

Là encore, il est difficile de dégager une majorité entre les partisans du « 18 ans » et ceux du « 21 ans ». Plusieurs arguments sont avancés dans les deux cas.

- Les inquiétudes relatives au développement du cerveau à 18 ans alimentent ceux qui souhaitent repousser l'âge minimum au-delà des préconisations du Canada.
- Pour les autres, **il est impératif d'être cohérent** avec l'âge légal d'accès aux boissons alcoolisées. Le cannabis ne doit pas être traité autrement.
- Par ailleurs, il faut être pragmatique : si les jeunes consomment dès 18 ans (et même avant) il est important de les décriminaliser au plus tôt et de privilégier la prévention à leur égard.

« *Je ne vois pas l'utilité de punir le consommateur.* »

## Pour éviter la judiciarisation des adolescentes et des adolescents, le projet de loi fédéral permet aux jeunes de moins de 18 ans de posséder jusqu'à 5 grammes de cannabis séché ou son équivalent. Selon vous, le Québec doit-il interdire ou autoriser la possession de cannabis aux jeunes de moins de 18 ans ?

La plupart des intervenants connaissent la nouvelle loi sur le système de justice pénale pour adolescents qui existe depuis 2002 et font directement le lien avec cet aspect du projet de loi.

- Ils sont majoritairement favorables au fait de limiter la criminalisation des mineurs de 18 ans et d'éviter d'entamer une procédure qui pourrait les suivre toute leur vie.

*« Mon passé de travailleur dans un centre jeunesse me dit que c'est bon de ne pas ouvrir trop de casiers judiciaires. »*

- Cette approche permettra d'utiliser les moyens disponibles pour aider les plus jeunes qui ont besoin d'aide, ou qui cherchent à contrôler leur consommation.

*« Ce n'est pas la coercition qui va amener des comportements différents, mais d'encadrer la consommation dans des lieux socialement acceptables. »*

La majorité de ceux qui préconisent de repousser l'âge légal de la consommation à 21 ans sont défavorables à ce que le Québec autorise la possession avant 18 ans. Leur logique est celle de décourager l'accès au cannabis le plus longtemps possible.

## En respectant les conditions qui seront déterminées par le Gouvernement du Québec, qui devrait assurer la vente du cannabis au Québec selon vous ?

Les trois quarts des intervenants se prononcent sans hésiter pour un **monopole de l'État**, pour les mêmes raisons que celles avancées par les jeunes :

- Seul l'État a les moyens de mettre en place un contrôle satisfaisant de la qualité du produit.
- L'État pourra assurer une redistribution judicieuse des revenus vers les populations les plus sensibles ou qui auront subi les effets négatifs du cannabis.
- On ne saurait faire confiance à une compagnie privée qui défendrait forcément une approche commerciale et des intérêts propres.

Notons qu'il a été évoqué que d'un point de vue moral, l'État ne devrait pas se charger de la vente de drogue si l'on considère l'exemple du tabac et de l'alcool qui démontre que les points de vente privés sont eux aussi capables d'afficher de l'information satisfaisante sur les produits (pourcentage d'alcool sur les bouteilles, prévention sur les paquets de cigarette).

## En conclusion

### Est-ce qu'on consomme davantage un produit parce qu'il est plus accessible ?

L'accessibilité comme moteur de la consommation est le point qui fait le plus débat, chez les jeunes comme chez les intervenants, et qui sous-tend leurs différences d'appréciation des mesures de la loi à venir.

Pour certains, la légalisation revient à banaliser l'usage d'un produit dangereux et met en danger la santé des jeunes. Leur inquiétude est d'autant plus grande qu'ils se sentent mal préparés, mal informés. Ceux-là préconisent de retarder au maximum l'âge légal de la possession et de la consommation du cannabis.

Pour les autres, la légalisation est une mesure qui consiste à se confronter avec pragmatisme à la présence bien réelle du cannabis dans notre société. Si cette substance est accessible et qu'elle peut avoir des effets néfastes, alors il est urgent de l'encadrer, de mettre en place des mesures de sensibilisation et de soutien destinées aux plus jeunes et de décriminaliser les consommateurs. Dans un souci de cohérence, l'âge légal minimum pour consommer du cannabis devrait être de 18 ans.

**QU'ILS LA CRAIGNENT OU QU'ILS LA DÉSIRENT, TOUS LES INDIVIDUS INTERROGÉS SOUHAITENT QUE LA VENTE LIBRE DU CANNABIS PASSE PAR UN MONOPOLE D'ÉTAT, AFIN QUE LE PRODUIT SOIT CONTRÔLÉ EFFICACEMENT ET QUE SES REVENUS SOIENT RÉINVESTIS DANS LE VOLET SOCIAL.**

# III - LES MANIÈRES D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LES JEUNES SUR LE CANNABIS ET SA LÉGALISATION À DES FINS RÉCRÉATIVES

## LE POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS

### Quelle est la meilleure manière de vous informer et de vous sensibiliser sur l'usage du cannabis à des fins récréatives ?

a. À partir de quel âge devriez-vous être informés et sensibilisés sur les enjeux liés à l'usage du cannabis ?

**100 % des étudiants interrogés n'attendraient pas le secondaire pour informer les élèves sur les enjeux liés à l'usage du cannabis.**

- Dès l'entrée au secondaire, les jeunes sont massivement confrontés à la présence du cannabis dans leur environnement et à l'influence des plus âgés : il est nécessaire de les armer pour affronter cette situation et de les sensibiliser avant qu'ils puissent se forger leur propre opinion.
- Un consensus se dessine autour de la fin du primaire, même si certains n'hésitent pas à préconiser une sensibilisation dès le début du primaire. Ceux-là reconnaissent que le message devra être transmis de différentes manières en fonction de l'âge des jeunes.
- La prévention à la consommation du cannabis pourrait s'inscrire dans une démarche plus globale sur la promotion des saines habitudes de vie, aux côtés des campagnes de sensibilisation à une alimentation équilibrée et de prévention du tabagisme.

**Tous s'accordent à dire que la sensibilisation aux dangers du cannabis doit passer par une répétition du message.**

b. Comment susciter votre intérêt et capter votre attention sur ces enjeux ?

c. Quels sont les messages à éviter et à privilégier ?

**La totalité des jeunes interrogés souhaitent qu'on les informe objectivement des effets positifs et négatifs du cannabis et qu'on fasse appel à leur intelligence.**

- Ils se sentent davantage concernés par des messages concrets, qui informent sur les enjeux à court et à long terme sans porter de jugement. Il faut éviter d'interdire, mais plutôt outiller les jeunes pour leur permettre de prendre une décision éclairée qui fasse appel à leur intelligence.
- Il est urgent de déboulonner les légendes urbaines et les fantasmes associés à la consommation qui sont nombreux.
- Les campagnes de communication portant sur les dangers de l'alcool sont un bon modèle à suivre : elles mettent en avant la modération, responsabilisent les jeunes et valorisent leur libre arbitre sans les moraliser.

## Plusieurs s'inquiètent cependant de campagnes publicitaires qui mettraient en avant les effets positifs du cannabis.

- Les étudiants ont conscience que c'est une drogue « tendance » qui n'a pas besoin d'être vantée auprès des jeunes. Il faudra prendre garde à ne pas en faire la promotion avec des publicités trop flatteuses qui mettent l'accent sur les effets positifs du cannabis.
- Pour une minorité, il n'y a pas de contradiction à diffuser des publicités d'un produit si elles s'accompagnent des mises en gardes suffisantes. Les publicités pour des marques de bière sont associées à des appels à la modération et leur semblent recevables.

### d. Quels sont les meilleures façons de vous transmettre un ou des messages de santé et de sécurité publique ?

### e. Quels sont les moyens à privilégier pour vous informer et vous sensibiliser ?

Le milieu d'éducation est le lieu à privilégier pour une sensibilisation efficace fondée sur des données objectives et qui donne à tous un accès égal à l'information.

- Une proportion importante d'étudiants se prononce en faveur d'une prévention obligatoire intégrée au cursus académique.
- Dans ce cadre, les enseignants doivent travailler en étroite collaboration avec des intervenants extérieurs spécialisés. La plupart des élèves ressentent un malaise chez leurs enseignants à l'heure de parler du cannabis et reconnaissent qu'ils ne sont pas les mieux placés pour le faire. Leur position induit un rapport d'autorité qui se prête mal à la diffusion de ce genre de message et au rapport de confiance propice à la discussion.
- La plupart de leurs professeurs appartiennent à la même génération que celle de leurs parents, avec qui ils ne sont pas toujours à l'aise pour échanger à propos du cannabis. Des intervenants extérieurs bénéficieraient de plus de crédibilité.

À l'image des campagnes de prévention contre l'alcool et les produits du tabac, la prévention de l'usage du cannabis pourrait s'accompagner de **messages radios, télévisés ou affichés qui auraient l'avantage d'être vus par tous.**

Les effets et la composition du cannabis doivent également être détaillés sur **les emballages des produits.**

**Les réseaux sociaux** sont des vecteurs de communication incontournables pour s'adresser aux 15-29 ans.

## Comment les adultes abordent-ils la question du cannabis avec vous ?

a. Leur approche est-elle satisfaisante du point de vue du contenu ?

b. Qu'est-ce que vous appréciez ?

**Plusieurs ont discuté du sujet avec leurs parents et apprécié qu'ils ne leur interdisent pas catégoriquement de faire l'expérience du cannabis.**

- La plupart des parents qui avouent avoir fait eux-mêmes l'expérience du cannabis sont prêts à accepter l'idée que leurs enfants se fassent leur propre opinion. Cette prise de position est satisfaisante pour les étudiants qui apprécient les discours honnêtes et reconnaissant leur liberté de choix.
- À partir du moment où on ne leur fait pas la morale, ils reçoivent bien les messages de prudence et de modération que leur font passer les adultes et se sentent en confiance pour échanger avec eux si quelque chose tourne mal.
- Les parents des étudiants qui témoignent en ce sens les encouragent, s'ils souhaitent faire l'expérience du cannabis, à le faire dans des conditions qu'ils maîtrisent : entourés de leurs amis, dans un endroit sécuritaire. C'est un point qui est très bien accueilli par les jeunes qui s'en font naturellement le relai.

À contrario, **les étudiants qui rencontrent une opposition catégorique de la part de leurs parents au sujet du cannabis se sentent incompris.**

- Ils considèrent cette position comme le résultat d'un manque d'information et d'une vision dépassée du cannabis. Ils sont peu réceptifs à leurs mises en garde et relèvent que cette attitude pousse au contraire à défier l'autorité et à vouloir consommer malgré tout.
- Les adultes de la génération précédente ont grandi à une époque où le cannabis n'était pas banalisé comme aujourd'hui. Souvent, ils sont mal informés et véhiculent des préjugés et de fausses idées sur la question. Ils ne sont pas intéressés à connaître les effets, mais s'en tiennent au fait que c'est un produit illégal.

*« Grâce à la légalisation, notre génération sera mieux informée et pourra communiquer plus librement avec les plus jeunes. »*

## Avec qui vous sentez-vous le plus à l'aise pour discuter des enjeux entourant la consommation de cannabis ? En cas de besoin d'aide ou d'information, quelle personne ou quel réseau privilégieriez-vous ?

Sans surprise, **Internet** est le premier réflexe de nombreux étudiants en quête d'informations, même s'ils sont conscients que c'est un outil à manipuler avec précaution et qu'il faut pouvoir vérifier ses sources.

**Le cercle amical** arrive en deuxième position des personnes ou réseaux vers qui les étudiants se tourneraient naturellement pour obtenir de l'information ou de l'aide.

Face à une problématique plus grave, comme une situation de dépendance ou de détresse psychologique, il leur semblerait naturel de contacter un **organisme spécialisé**. Les lignes d'écoute gratuites, si elles ont le mérite d'exister, sont perçues comme trop impersonnelles.

## LE POINT DE VUE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS JEUNESSE

### Quelle est la meilleure manière d'informer et de sensibiliser les jeunes sur l'usage du cannabis à des fins récréatives ?

- a. À partir de quel âge les jeunes devraient-ils être informés et sensibilisés sur les enjeux liés à l'usage du cannabis ?

**Les jeunes devraient probablement être sensibilisés aux dangers du cannabis dès la fin du primaire.**

Pour cette tranche d'âge, on pourrait commencer par privilégier les secteurs et les populations les plus sensibles.

- b. Comment susciter l'intérêt et capter l'attention des jeunes sur ces enjeux ?
- c. Quels sont les messages à éviter et à privilégier ?
- d. Quels sont les meilleurs moyens à privilégier pour atteindre les jeunes dans le but de leur transmettre un ou des messages de santé ou de sécurité publique sur l'usage du cannabis ?

**Tous les intervenants martèlent qu'un message efficace devra se fonder sur une description objective des effets du cannabis et faire appel à l'intelligence des jeunes.**

- Les messages coercitifs, qui consistent à faire peur ou à brandir une menace, sont inefficaces. Les enseignants, quant à eux, n'ont aucune légitimité pour interdire.
- Les jeunes qui se heurtent à une interdiction radicale peuvent être tentés de consommer par esprit de rébellion. À un âge où les conduites à risque sont valorisées, la diabolisation du produit peut être contre-productive.

**LES INTERVENANTS FONT UNE RÉFÉRENCE DIRECTE À DE FACTO ET DÉGUEU, COMME MODÈLES MIS EN PLACE PAR LE RSEQ ET QUI ONT DÉJÀ FAIT LEURS PREUVES DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES. CE CRI DU CŒUR DE CES DERNIERS VALIDE PRÉCISÉMENT LES CONCLUSIONS DU RSEQ EN LIEN AVEC CES PROGRAMMES.**

**De façon unanime, les professionnels du milieu étudiant ont exprimé leur frustration de manquer de matériel pour communiquer avec les jeunes au sujet du cannabis.**

- Il est impératif que l'État fournisse des balises claires, étayées de données scientifiques, qu'ils puissent relayer aux étudiants.
- Il est urgent d'encadrer et d'outiller le personnel d'enseignement et les professionnels de la jeunesse pour qu'ils puissent à leur tour être des acteurs efficaces de la prévention.

**Plusieurs intervenants s'inquiètent de l'ambivalence de la position du gouvernement à l'heure de diffuser un message clair en matière de prévention.**

- Pour être efficace, le message doit être sans concession. Selon eux, ceux autour de l'alcool sont encore trop ambivalents.
- Certains souhaiteraient que les messages aillent au-delà d'un simple appel à la modération et qu'ils prennent le parti de décourager totalement la consommation.
- Ils ne cautionneraient pas de publicités qui fassent la promotion d'un produit particulier; ils rappellent les outils de séduction utilisés par le marketing du tabac et de l'alcool et en appellent à la responsabilité du gouvernement.

**e. Les activités d'information et de sensibilisation devraient-elles cibler certains jeunes en particulier?**

**Non seulement les campagnes de sensibilisation devraient toucher l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans sans exception, mais elles devraient aussi comporter des volets destinés aux plus âgés.**

- C'est toute la population qui doit être sensibilisée pour permettre le dialogue entre les générations.
- Il faudra concevoir deux messages différents destinés l'un aux plus jeunes et l'autre au reste des adultes.

**Selon vous, comment devrait-on sensibiliser les jeunes à la question de la conduite automobile sous l'influence du cannabis?**

**Il faut donner aux jeunes des repères précis pour qu'ils puissent estimer dans quelle mesure ils sont en état de conduire après avoir consommé.**

- Comme pour l'alcool, le gouvernement doit communiquer clairement sur les risques et les limites à ne pas dépasser et donner des balises qui encadrent ces comportements.

**Plusieurs intervenants s'inquiètent des capacités techniques disponibles pour tester réellement la consommation de cannabis d'un individu, notamment dans le cadre de la sécurité routière.**

**Quelle est votre approche ou votre pratique auprès des jeunes qui vous informent qu'ils consomment du cannabis?**

**Pour la majorité des intervenants interrogés, cette situation ne s'est jamais présentée ou très rarement.**

- Les entraîneurs sportifs, qui sont au plus proche des jeunes sur le terrain et qui entretiennent souvent de bonnes relations avec eux, ne font pas état de problèmes particuliers liés au cannabis.
- Ce n'est pas parce qu'un jeune consomme qu'il a besoin d'être aidé. « Usage n'égal pas abus. »

**Plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'engager un dialogue honnête et de créer un climat de confiance pour aborder le sujet.**

- Le fait de ne pas juger permet d'instaurer un climat propice à l'écoute.
- L'étudiant doit se sentir respecté dans sa capacité à faire un choix.

**La totalité des intervenants non spécialisés déclarent qu'ils redirigeraient vers des travailleurs sociaux un étudiant qui viendrait les consulter pour un problème sérieux lié au cannabis.**

- Ils ne se sentent pas légitimes d'apporter de l'aide directement à un jeune qui rencontrerait des problèmes liés à sa consommation de cannabis.

## **En conclusion**

Les réactions des étudiants rejoignent très nettement celle des intervenants sur ce sujet : pour une prévention efficace auprès des jeunes il faut fournir une information objective sur les effets et les enjeux du cannabis. Le message doit être celui d'un appel à la modération mais sans être moralisateur. Il doit faire appel à l'intelligence du jeune et valoriser son libre arbitre.

Les jeunes doivent être sensibilisés dès la fin du primaire, dans le cadre de leur cursus obligatoire, et de façon répétée durant toute leur scolarité. Les intervenants extérieurs spécialisés seraient les acteurs les mieux placés pour véhiculer un message crédible, étayé de données scientifiques et d'expériences de vies.

Une part importante des personnes interrogées préféreraient que les publicités faisant la promotion de produits du cannabis ne soient pas permises.

# **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU RSEQ**

À la fin des séances de consultation détaillées dans ce mémoire, les intervenants et les étudiants ont été invités à exprimer en quelques mots le message principal qu'ils voudraient faire passer au gouvernement au sujet de l'application du projet de loi. Cette conclusion résume leurs attentes et leurs préoccupations, qui seront relayées par le RSEQ, lors de la journée du 26 septembre 2017. Elle s'accompagne de notre analyse et de nos recommandations en matière d'encadrement, de sensibilisation et d'accompagnement du public jeunesse dans le cadre de la prochaine légalisation du cannabis.

## Contrôler

**La légalisation du cannabis est un enjeu de société et de santé publique pour laquelle collectivité doit prendre toutes ses responsabilités.**

Il ressort clairement de la consultation menée par le RSEQ que les jeunes et les intervenants du milieu de l'éducation souhaitent que la légalisation du cannabis soit encadrée par l'État. Les inquiétudes au sujet de la qualité et de la composition des produits vendus et de l'utilisation des revenus tirés de la vente du cannabis sont nombreuses. Seul un système mis en place par l'État permettrait le contrôle nécessaire à une telle entreprise.

Il semble déraisonnable et prématuré de mêler des organismes privés à la vente du cannabis.

## Diffuser un message cohérent

La légalisation du cannabis doit se faire en cohérence avec les lois qui régissent l'accès au tabac et à l'alcool, en autorisant la consommation à partir de 18 ans. **Reconnaître aux jeunes la capacité de faire un choix raisonnable en matière de consommation à l'âge où ils accèdent à la majorité citoyenne est la meilleure façon de les responsabiliser et donc de les éduquer.**

Concernant les mineurs de moins de 18 ans, les intervenants du milieu de l'éducation réaffirment leur soutien à la loi sur le système de justice pénale pour adolescents et souhaitent qu'elle s'applique au cannabis. Les jeunes de moins de 18 ans ne devraient pas être stigmatisés par un casier judiciaire qui les suivra toute leur vie pour possession de cannabis.

## Informé et baliser

**Le constat que fait le RSEQ est celui d'une population démunie face au projet de loi à venir.** Les étudiants et les professionnels de l'éducation, même s'ils sont régulièrement confrontés au cannabis dans leur environnement, se considèrent mal informés sur ses effets réels et les enjeux liés à sa consommation. Ils ont hâte qu'on leur communique le résultat d'études scientifiques en la matière pour pouvoir se forger leur propre opinion et démêler le vrai du faux à propos du produit.

La légalisation du cannabis doit être assortie d'un effort particulier de sensibilisation et d'éducation aux problématiques du cannabis auprès des jeunes. Les enseignants comme les étudiants proposent au gouvernement du Québec de mettre en place des interventions d'experts spécialisés en milieu scolaire dès le primaire. La prévention doit faire partie du cursus académique obligatoire et viser la protection des plus jeunes.

Les étudiants et les intervenants s'entendent pour dire qu'il est essentiel de mettre en place des balises en ce qui concerne la consommation, à l'image de ce qui se fait pour l'alcool. Ces balises seront en mesure d'encadrer les pratiques et de sensibiliser les consommateurs. Évidemment, tous s'entendent pour que ces balises reposent sur des données scientifiques.

## Réinvestir dans le social

La légalisation du cannabis est une occasion sans précédent de priver le marché noir et le milieu du crime organisé d'une source de revenus conséquente. Les personnes interrogées souhaitent que l'État prenne le relais de la vente du cannabis, notamment pour redistribuer justement l'argent récolté à ceux et celles qui en subiraient les effets néfastes. La conception de campagnes d'information massives, l'augmentation du nombre d'éducateurs spécialisés en milieu d'éducation et le soutien aux organismes de santé spécialisés en toxicomanie doivent être financés en priorité. Tous s'entendent pour dire que la légalisation du cannabis ne doit pas être une occasion commerciale, mais plutôt une source d'investissement dédiée à la société.

## Ne pas moraliser

Les jeunes expriment sans détour que les discours moralisateurs, coercitifs ou infantilisants relatifs au cannabis n'atteignent pas l'objectif visé. Au contraire, c'est en valorisant leur liberté de choix, en s'adressant à eux comme des individus responsables et en faisant confiance à leur intelligence que le gouvernement aura le plus de chance de les sensibiliser aux risques liés à la consommation du cannabis.

Ces remarques font écho à l'expérience des professionnels de l'éducation qui se sont exprimés ici : les jeunes sont en demande de discussion sur le sujet et sont prêts à échanger dans un climat de confiance et de respect

Ces conclusions rejoignent finalement celles tirées par le RSEQ dans le cadre du projet **De Facto** et **DÉGUEU** de lutte contre le tabagisme. Dans ce contexte, nous avons observé qu'en éveillant leur sens critique et en mettant simplement en lumière des faits objectifs, une campagne de sensibilisation peut encourager les jeunes à faire des choix éclairés pour leur santé et leur bien-être.

# APPUI DU RSEQ

DE PAR SON EXPÉRIENCE ET SON EXPERTISE ACQUISES NOTAMMENT DANS LE CADRE DES PROGRAMMES **DE FACTO** ET **DÉGUEU** DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES ET À LA LUMIÈRE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS QUI ÉMANENT DE LA DÉMARCHE EFFECTUÉE EN VUE DE DÉPOSER CE MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE INITIÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA SUR LE PROJET DE LOI DE LÉGALISATION DU CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES, LE RSEQ PEUT SANS AUCUNE DOUTE CONTRIBUER DE FAÇON SIGNIFICATIVE À TRAVERS LES AXES SUIVANTS : *DIFFUSER, INFORMER ET NE PAS MORALISER*. EN EFFET, LE RSEQ EST EN MESURE D'ÊTRE UN ACTEUR INFLUENT AUPRÈS DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE, DE PAR SA NOTORIÉTÉ ET SA CRÉDIBILITÉ EN PLUS D'APPUYER LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES DANS LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE LOI.

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

**RSEQ**